

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
12 mois : 360 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERCTIONS.

Annances, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR
18 Juillet 1884.

Chronique générale.

A Paris, la caractéristique de la journée
du 14 a été cette année la revue des batail-
lons scolaires. Neuf mille bambins ont dé-
filé le parade devant un général et devant un
ministre. Tous les journaux républicains se
font d'admiration. Les plus raisonnables
raisonnent aussi bien que les fous de
profession.

Le défilé des bataillons scolaires a été
charmant, dit l'un des sages. A part deux
ou trois gamins un peu émus et que les mé-
decins ont guéris avec des gâteaux, on n'a
signalé aucun accident. La politique est
restée étrangère à cette petite fête de l'ave-
nir.

Comment la politique est restée étran-
gère à cette revue? Est-ce que l'organisa-
tion même des bataillons scolaires n'a pas
été inspirée par une idée essentiellement po-
litique? Qui donc a songé à passer cette re-
vue si chère aux républicains? N'est-ce pas
le Conseil municipal de Paris? Pense-t-on
que cette assemblée révolutionnaire ne pour-
rait pas un but politique? Elle ne songe qu'à
une chose, préparer l'arrivée de la future
Commune. La guerre contre la Prusse est le
cadet de ses soucis, mais la guerre aux bour-
geois la préoccupe sans cesse. Son esprit est
toujours hanté par cette unique pensée: se
rendre maîtresse de Paris. Les bataillons
scolaires sont de la graine d'émeutiers. Pas
autre chose. Voilà pourquoi la Commune de
Paris prépare son armée, voilà pourquoi les
républicains sages sont fous de lever des sol-
dats pour la République des fous.

Cette organisation des bataillons scoli-
naires s'étend dans toutes les grandes villes. Le
parti radical voit là un moyen d'arriver à
réaliser cet article de son programme, la
suppression des armées permanentes et leur
remplacement par une milice nationale.

C'est donc bien une idée politique qui pré-
sède à « cette petite fête de l'avenir, » et l'a-
venir, c'est la destruction de l'armée véritable,
c'est la France exposée sans défense
aux coups de l'étranger et aux folies socia-
listes.

Malgré le zèle extra-opportuniste de la
presse ministérielle, déployé pour exalter la
fête du 14 juillet, sa célébration a été un
flasco complet.

Rien ne saurait donner une idée du peu
d'animation dans les rues de Paris. On eût
dit, à part quelques quartiers où s'étaient
concentrés les réjouissances républicaines,
les rues plus désertes que les dimanches or-
dinaires. Tous les Parisiens qui avaient pu
s'échapper s'étaient enfuis dès la veille ou le
matin. Point d'entrain, point d'enthousiasme.
Et cela se comprend, malgré la pression
officielle, administrative, qui prétend
imposer des fêtes, bravant les dangers
publics signalés par les notabilités médica-
les et scientifiques.

Des intimes de l'Elysée dissient, lundi
soir, que l'entourage de M. Grévy manifes-
tait le pressentiment que, cette année, la
fête du 14 Juillet pourrait bien être la der-
nière.

Le Journal des Débats constate que les ré-
centes manifestations révolutionnaires aug-
mentent notre isolement en Europe et pour-
raient bien produire une toute autre revision
que celle dont s'occupe la commission du
Sénat.

Voici la déclaration des Débats :

« La République française est minutieu-
sement surveillée au dehors; elle est vive-
ment combattue au dedans. Isolée en Eu-
rope, au milieu des monarchies qui n'é-
prouvent pour elle qu'une sympathie mé-
diocre; entourée de nations qui, en ce
moment même, cèdent à un courant de réac-
tion prononcé, elle susciterait de redouta-
bles défiances et compromettrait pour long-
temps les idées libérales qu'elle représente
dans le monde si elle se laissait soupçonner

de faiblesse envers des hommes qui sont les
ennemis de toute nation civilisée, monar-
chique ou non. En deça de nos frontières,
elle fournirait de terribles armes aux fac-
tions monarchistes qui la guettent, si on
pouvait l'accuser de traiter en peccadilles
l'excitation au meurtre, la provocation à
l'incendie et le pillage à main armée.

L'extrême gauche, dans le débat de sa-
medi, a fait appel aux anciens proscrits qui
siègent sur les bancs du Palais-Bourbon, et
qui ont souffert autrefois pour la Républi-
que. C'était une singulière imprudence.
Ceux-là, précisément, savent ce qui tue les
républiques en France. S'ils ont quelque
peu de logique, ils ne doivent ressentir au-
cune tendresse pour les artisans de guerre
civile. La revision, et une toute autre revision
que celle dont s'occupe la commission du Sénat,
serait bientôt faite si les admirateurs de juin
1848 et de mars 1871 étaient assez forts
pour arracher aux pouvoirs publics l'amnis-
tie de leurs amis. »

On signale actuellement une recrudescence
d'agitation de la part des affiliés des
groupes anarchistes et collectivistes. Le
meeting de la salle Favié, présidé par Ro-
chefort, a été d'une violence extrême à l'é-
gard du gouvernement. En même temps, à
Marseille, les socialistes, profitant de la triste
situation dans laquelle se trouvent un grand
nombre d'ouvriers, cherchent à organiser un
mouvement révolutionnaire.

Des appels violents ont été lancés pour
soulever les masses ouvrières. Ces manifes-
tations coïncident avec l'intervention de l'ex-
trême gauche, au Palais-Bourbon, en faveur
des socialistes internés.

Honneur au Sénat malheureux!

Les sénateurs ont économisé en quatre
années, sur leurs rafraichissements et leurs
traitements, de quoi installer le musée du
Luxembourg dans l'orangerie de ce jardin,
qui se trouve, on le sait, près de l'Ecole des
Mines. Cet emménagement coûtera près de
deux cent mille francs.

N'est-ce pas que la Chambre n'eût jamais

été capable de faire de pareilles économies
sur sa buvette?

Le Français a constaté que la Marseillaise
a eu moins de vogue, cette année, à Paris,
pendant la journée du 14 juillet. Le Temps,
en effet, nous apprend que les fifres des ba-
taillons scolaires ont pris pour air de mar-
che, au défilé: « Enfants, c'est moi qui suis
Lisette... » C'est plus vif, mais moins... pa-
triotique.

Le même journal rapporte qu'à trois heu-
res du matin, des bandes parcouraient en-
core les rues en chantant (?):

En r'venant de Suresnes
J'avais mon ponpon.

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE.

L'ambassadeur de France et le ministre
du Brésil qui, l'un et l'autre, se trouve ac-
tuellement en congé à Saint-Sébastien, ont
officiellement adressé au gouvernement de
Madrid, ainsi qu'à leurs gouvernements
respectifs, une plainte au sujet d'une offense
commise mardi par des carabiniers espa-
gnols et leur officier contre le ministre bré-
silien et le consul de France.

Une dépêche de Madrid adressée au
Standard rend compte en ces termes des faits
qui ont motivé cette démarche:

« Le ministre brésilien et le consul de
France, accompagnés d'autres membres du
corps diplomatique, ainsi que de leurs
femmes, s'étaient rendus hier, avec le baron
des Michels, à Zarauz, pour faire une partie
de pêche dans la baie de Guetavia.

Ils s'embarquèrent à bord d'un bateau
à vapeur de la marine française. Ce bâti-
ment, qui était à Saint-Sébastien depuis plu-
sieurs jours, était pourvu d'une patente nette
de santé, ordonnant aux autorités des ports
de Zarauz et de Guetaria d'admettre le navire
à la libre pratique. Néanmoins, les carabi-
niers s'opposèrent au débarquement de sept
des promeneurs, en refusant d'écouter les ré-
clamations des cinq autres qui se trouvaient
sur la plage avec l'ambassadeur de France.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Deuxième partie.

Le vieux fossoyeur, ne comprenant rien au
semblant du jeune homme, lui tendit la lettre.
En la lisant, Yves pâlit et rougit tour à tour. Que
savait-il, en Amérique, il s'était dit:
— Ah! l'ermite du livre! mon beau roman n'aura
jamais une seule page. Il est fini! fini!
— Maintenant, quelque chose, au fond de l'âme,
me poursuivait tout bas qu'un second feuillet allait
paraître.
— Ses yeux s'attachaient avec une ardente expres-
sion sur le fossoyeur:
— Les enfants de M. Delvine ont donc quitté la
maison? demanda-t-il anxieusement.
— Mais oui, mais oui, mon bon monsieur, depuis
cinq ou six ans. Ignorez-vous donc tout ce qui est
arrivé?

de pioche, donnés sur la terre sainte, il raconta,
dans tous ses détails, la mort et la ruine du député,
le lâche abandon de M. Delville, le courage de
Marthe.

Ah! pauvre Yves, qui s'était cru guéri!
Comme l'étréme se dégage des cendres! voyez,
voyez, c'est encore l'ancienne flamme.

Ruinée! ruinée! s'écria-t-il avec transport...
Marthe libre et ruinée! Oh! mon Dieu! mon
Dieu! je vous remercie! c'est trop de bonheur!

Et d'un bond joyeux il eut bientôt franchi l'en-
clole du cimetière, atteint la station.

Ingrat! Que lui importaient maintenant Gene-
viève et le curé de Beauchêne? Il voulait gagner
Paris le jour même.

Lui, le vieux fossoyeur, muet de surprise, regardait
fuir le jeune homme.

Tout de même, le monde est drôle, mur-
mura-t-il, en branlant la tête; comment, je ra-
conte à M. Trévirec un grand malheur, et voilà que
le chagrin des autres le met en joie!... Oh! oui, le
monde a le cœur dur... Heureux ceux qui dorment
ici!

Et, reprenant sa pioche, il se mit à creuser un lit
de terre, un tout petit berceau pour un nouveau-né.

VII

Mais, lisez donc plus haut, mademoiselle, je
n'entends rien... C'est insupportable!

Et Marthe, la gorge desséchée par deux heures
de lecture, forçait encore sa voix fatiguée, pour
qu'elle pût arriver aux oreilles paresseuses de M<sup>me</sup>
Derrieu.

Celle-ci, enfoncée dans une profonde bergère,
les yeux éteints, la figure fanée, son kings-charles
pelotonné sur ses genoux, écoutait, toute langui-
sante, la voix si pure de sa lectrice.

Sa petite tête aux boucles blanches, surmontée
d'une barbe de dentelle artistement disposée, se
balançait de droite à gauche... puis, lentement,
elle retomba sur la poitrine et demeura immobile,
annonçant ainsi l'arrivée du sommeil.

Comme Marthe le savourait ce moment de liberté,
donné par l'assoupissement de sa maîtresse, seule
heure qui fût bien à elle durant la longue journée!

La nuit même, la pauvre enfant ne s'apparte-
nait plus; sa chambre ouvrait sur celle de M<sup>me</sup>
Derrieu; et, bien souvent, les accents dolents de
la vieille dame venaient l'arracher à son jeune
sommeil.

Quelle heure est-il, mademoiselle?... Que la
nuit est donc longue!... Mon eau sucrée est détes-
table!... Préparez-m'en un autre verre!...

La jeune fille obéissait sans se plaindre, mais,
songeant aux recluses, elle enviait la cellule soli-
taire où s'écoule leur vie. Puis ce souvenir rani-
mant son courage:

— Les sœurs de charité se dévouent aux infir-

mes; qu'elles soient mon exemple!

Ce jour-là, Marthe regardait attentivement son
tyran endormi, et son bon cœur se gonflait de pitié.

Pauvre femme! pensait-elle, en considérant
l'attitude affaissée de M<sup>me</sup> Derrieu, les cheveux
éclaircis aux tempes, les mains amaigries, les rides
profondes, rendues plus saillantes encore par le
petit bonnet élégant encadrant le visage flétri.

Pauvre femme! reprenait la jeune fille, elle
touche à l'éternité; et, cependant, pas une pensée
du ciel ne vient consoler son cœur aigri. L'âme de
M<sup>me</sup> Derrieu a passé en ce monde comme un léger
papillon; et, léger papillon, elle s'envolera. Oh!
que cette vie oisive est à plaindre!... Ne vaut-il pas
mille fois mieux souffrir comme je le fais, et être
utile à ceux que j'aime?...

Allons, bon courage, Marthe, la vie est courte...
Acquies des mérites près de la vieille maîtresse.

Et elle reprenait encore:
— Courage! courage!

Ces mots, comme une chanson que la mère mur-
mure à son enfant, la berçaient et endormaient ses
peines.

Le sommeil de M<sup>me</sup> Derrieu se prolongeant,
Marthe s'approcha doucement de la fenêtre, écarta
les épais rideaux de lampas, et appuya son front
brûlant sur les larges glaces.

On eût dit un lis penché. Pauvre fleur! Un peu
de joie aurait suffi pour relever la tige; mais



» M. des Michels s'en alla aussitôt solliciter l'intervention de la reine Isabelle, mais pendant son absence, les carabiniers menacèrent l'embarcation française et essayèrent même de mettre en arrestation le ministre du Brésil et le consul français.

» Ces messieurs furent publiquement insultés par le lieutenant des carabiniers, qui leur reprocha d'avoir violé les règlements de quarantaine. »

On sait que M. Camille Pelletan devait déposer prochainement une proposition de loi tendant à priver M. le comte de Paris de son grade dans l'armée territoriale.

M. Campeçon n'a pas hésité, en cette circonstance, à se faire une fois de plus l'exécuteur méprisé des injonctions du radicalisme.

Ce général du cadre de réserve que la République a placé à la tête de notre armée a rayé en effet, d'office, M. le comte de Paris du nouvel Annuaire militaire, paru il y a deux jours.

« M. le général Campeçon, dit l'Événement, à qui nous empruntons cette nouvelle, a décidé que M. le comte de Paris, étant né en 1838 et ayant dépassé la quarantaine, avait accompli la durée légale du service et n'avait plus à figurer dans les cadres comme lieutenant-colonel du service d'état-major de l'armée territoriale. »

L'institutrice laïque d'Argelet (Jura), ayant à punir un enfant de six ans, l'a enfermé dans l'après-midi et, la classe faite, est partie sans se préoccuper le moins du monde du prisonnier. Pendant la nuit, les parents de celui-ci, au comble de l'inquiétude, ont procédé à des recherches dans les environs. Ce n'est qu'au lendemain matin que le père a pu faire visiter l'école. Le pauvre petit était à moitié mort de faim et de froid. « Madame l'avait oublié ! », constate le *Courrier du Jura*, qui enregistre cet exemple de sollicitude laïque. Notre confrère conclut que, si pareil fait s'était passé dans un école congréganiste, une punition sévère aurait été prononcée immédiatement. Mais c'est une laïque qui est coupable, elle ne sera pas même blâmée.

## LE CHOLÉRA.

L'épidémie n'a pas subi depuis deux jours de nouvelle aggravation, mais elle n'a pas diminué non plus.

Le voyage des ministres dans les pays contaminés n'a pas été de longue durée, puisqu'ils sont déjà de retour à Paris. Ils ont quitté Toulon mercredi soir à 5 heures, après avoir décoré le maire et le sous-préfet.

La population toulonnaise a paru assez mécontente de la courte apparition que les ministres ont faite dans leur ville.

Toulon, 47 juillet. — Du 46 juillet 40 heures du matin à 6 heures du soir, 44 décès.

Depuis hier soir 6 heures à ce matin 40 heures, il y a eu à Toulon 44 décès cholériques.

Le caissier de la Banque de France et sa femme, mariés depuis quelques jours, sont parmi les victimes.

L'état du maire est stationnaire. Les environs de Toulon se contaminent. Nous relevons les décès suivants :

Aux Sablettes, petite baie située en face de Toulon, 4 décès ; à la Seyne, à huit kilomètres de Toulon, 1 décès ; à Lagard, à six kilomètres de Toulon, 4 décès ; à Pradet, 9 kilomètres, 2 décès.

Marseille, 47 juillet. — Du 46 juillet 41 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, 22 décès.

Depuis hier soir 8 heures, jusqu'à ce matin 9 heures, l'état-civil a enregistré 21 décès cholériques.

Total, 43 décès cholériques pour une journée.

Cinq cent soixante-quinze personnes sont mortes du choléra, à Marseille, depuis le 27 juin. L'émigration s'accroît.

Le Temps a reçu la dépêche suivante :

« Toulon, 17 juillet, 4 h. 45, matin. » Le service de la voirie se relâche avec une coupable insouciance de la santé publique sur laquelle nous appelons l'attention de l'administration. Dans les vieux quartiers, le jet des ordures aux ruisseaux continue comme avant l'épidémie. La police devrait veiller rigoureusement à l'exécution de l'arrêté interdisant le jet.

» La température est élevée, la chaleur humide, le vent d'est assez fort, coïncidant, comme en 1865, avec une grande mortalité ; ainsi le 16, de minuit à minuit, 45 décès, dont 39 cholériques. Le fléau a frappé surtout dans la nouvelle ville. »

LE DUC DE CHARTRES A MARSEILLE.

Avant-hier soir, S. A. R. M<sup>re</sup> le duc de Chartres est parti pour Marseille.

La duchesse et ses enfants l'ont conduit à la gare.

Le duc de Chartres est parti accompagné du comte Othenin d'Haussonville, que ses remarquables travaux sur l'assistance publique désignent pour suivre le prince dans un voyage de charité.

M<sup>re</sup> le duc de Chartres va distribuer aux malheureux de Marseille et de Toulon 50,000 francs au nom de M. le comte de Paris et de sa famille.

Le prince est descendu à l'hôtel de Noailles, et commencera par se mettre immédiatement en rapport avec l'évêque, le maire, les Sœurs de charité et la chambre de commerce.

## ÉTRANGER

Le Temps publie la dépêche suivante :

« Cracovie, 47 juillet. » Les journaux polonais donnent les détails suivants sur la découverte d'un attentat

projeté contre le Czar lorsqu'il serait venu à Varsovie jeudi.

» Pendant la séance du tribunal de paix, à laquelle présidait le juge de paix, M. Bardowski, un colonel de gendarmerie entra dans la salle et se tint derrière le public. La séance terminée, il suivit M. Bardowski jusqu'à son logement, et, revolver en main, l'arrêta.

» M. Bardowski voulut se suicider, mais fut empêché de réaliser son projet.

» On trouva dans son logement un jeune Russe qui fut aussi arrêté.

» La dynamite trouvée à son domicile aurait suffi à faire sauter tout un quartier.

» Le but du complot était de faire sauter le palais où habiterait le Czar.

» On a arrêté en même temps deux employés de Bardowski, un journaliste nommé Poplawski, un marchand du nom de Kohn, huit étudiants et plusieurs employés de la maison Lilpop et Rau.

» La dynamite avait été apportée par un Russe qui était muni d'un laissez-passer délivré à l'étranger par un haut fonctionnaire russe. »

CHINE. — On lit dans le *Voltaire* à propos de la nouvelle donnée par le *Times*, que nous avons publiée hier :

« Nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle est inexacte, et que la réponse de la Chine ne sera connue que dans quelques jours. »

» Rien n'est changé dans la disposition de l'escadre : l'amiral Courbet est toujours à Shang-Hai avec sa division ; l'amiral Lespès, dans le golfe du Petchili.

» Le commandant en chef des deux divisions navales n'attend plus qu'un ordre pour agir et occuper Fou-Tcheou et l'île Formose. »

Le *Gaulois* publie la dépêche suivante de Londres, 46 juillet :

« L'ultimatum remis par M. de Semallé au Tsong-Li-Yamen comporte deux points :

» 1<sup>o</sup> Retraite immédiate des troupes chinoises des frontières du Tonkin ;

» 2<sup>o</sup> Paiement d'une indemnité pour l'agression injustifiée de Bac-Lé.

» Après avoir été examiné par le Tsong-Li-Yamen, l'ultimatum du gouvernement français a été rejeté, et les délais fixés sont expirés depuis hier. »

Nous voulons croire que cette nouvelle ne sera pas confirmée et que le gouvernement chinois ne persistera pas à nous refuser la réparation qui nous est légitimement due.

Il n'est pas exact, lisons-nous dans les *Tablettes*, que le délai donné à la Chine pour répondre à la France soit expiré.

» Sa demande de réparation ne contient pas de délai à proprement parler, c'est sous une autre forme que la question a été posée.

Ajoutons que la réponse officielle de la Chine n'est pas attendue avant samedi ou même lundi prochain.

On télégraphie de Calcutta au *Times* :

« Pendant les réjouissances de la fête du

44 juillet à Pondichéry, un pétard a mis le feu à un bâtiment contenant des pièces d'artillerie. Une explosion épouvantable s'est produite. Il y a eu quinze morts et un grand nombre de blessés. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 juillet. La fermeté du marché s'accroît encore aujourd'hui et principalement sur les rentes. Les valeurs se maintiennent, mais sans grandes variations. Le compte se continue sur 75 fongers.

Le 3 0/0 reste en clôture à 76.77 1/2 ; l'amortissable varie entre 78.35 et 78.30 ; le 4 1/2 oscille entre 107.37 1/2 et 107.40.

Les Consolidés viennent avec 1/16 de baisse à 100 9/16.

La Banque de France s'inscrit à 5,010 ; son bilan hebdomadaire publié aujourd'hui présente les différences suivantes sur le précédent :

Au chapitre des augmentations, l'argent a augmenté de 33,000 fr. Le Portefeuille a augmenté de 13,673,000 fr. La Circulation de 14,730,000 fr. Les Comptes-Courants particuliers se sont accrus de 14,132,000 fr.

Au chapitre des diminutions figure le Trésor qui a diminué de 9,861,000 fr. Les bénéfices de la semaine ont été de 627,000 fr.

Le Crédit Foncier maintient son avance à 1,277.50.

Les Obligations Foncières et Communales sont l'objet de nombreuses demandes au comptant.

Signalons aussi la ferme tenue des obligations Ouest-Algérien 4 0/0 qui donnent un revenu net de 20 fr. garanti par l'Etat.

La Banque de Paris gagne 2 fr. 50 sur le cours de clôture d'hier à 782.50.

Le Crédit Industriel et Commercial conserve son cours de 680 fr.

On s'entretient beaucoup en Bourse de la crise que subit le Crédit Lyonnais.

On sait que cette société a fait sur le littoral méditerranéen, qui se trouve actuellement ravagé par le choléra, des opérations considérables de terrains et de constructions. Le résultat de ces opérations peut s'estimer à une dizaine de millions de pertes.

La Banque Ottomane est en reprise assez sensible à 598.75. Le Turc à 8 fr. L'Égypte est moins demandé à 297.50.

Les Chemins français réalisent une nouvelle avance : le Nord cote 1,630, le Lyon 1,192.50, l'Orléans 1,295, le Midi 1,150, l'Est 755, l'Ouest 830.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les républicains, à court d'argent, emploient tous les moyens pour combler le déficit qui augmente de jour en jour. L'exploitation des forêts serait une de leurs ressources, s'il faut en croire la note suivante que publie le *Temps* :

« Le directeur des forêts a fait parvenir aux conservateurs placés sous ses ordres le cahier des charges, approuvé par M. le ministre de l'agriculture, pour la vente des coupes de l'exercice 1884, assises dans les bois appartenant à l'Etat, aux communes et aux établissements publics. »

» Dans une circulaire accompagnant cet envoi, il a porté à leur connaissance une décision de M. le ministre des finances par laquelle le taux de l'escompte à bonifier aux adjudicataires des coupes de bois domaniaux, qui voudraient se libérer au comp-

devis-tu connaître encore le bonheur ici-bas ?... Marthe ne le croyait guère. Elle pleurait en silence.

Les promeneurs étaient nombreux sur les Champs-Élysées : avec le soleil, la vie coulait à flots dans toutes les poitrines.

— Oh ! l'air !... l'air ! que c'est bon, murmurait Marthe.

Et la pauvre recluse eût voulu ouvrir bien grandes les fenêtres de sa prison.

Tout à coup elle tressaillit.

Un jeune homme de haute stature s'avancit dans la lumière vive. Sur sa figure régulière passaient des éclairs joyeux. Il marchait à pas précipités, et plus Marthe le regardait, plus elle sentait battre son cœur ; une rougeur ardente colorait son charmant visage ; le sourire s'épanouissait sur ses lèvres.

— Mais je ne me trompe pas, dit-elle enfin d'une voix émue ; mais non... non... C'est bien lui ! C'est M. Trévirac !...

Yves approchait rapidement.

Ses longs voyages avaient donné à sa physionomie une expression mâle, énergique ; une barbe soyeuse encadrait son visage légèrement bronzé, mais ses yeux étaient restés les mêmes, limpides et si doux, qu'ils révélaient, à eux seuls, la délicatesse de son cœur.

— C'est bien lui ! reprit encore Marthe... Mon

Dieu ! il se dirige vers l'hôtel... Il va sonner ! Et, toute frémissante, elle mit la main sur son cœur pour en comprimer les battements.

Le timbre résonna :

— Je le savais bien, murmura-t-elle, il ne pouvait nous abandonner... La Providence m'envoie un ami... Quelle joie de le revoir !

Yves l'attendait dans le vaste et somptueux salon. Elle s'y précipita la main tendue, retrouvant, en cet instant, toute sa tendresse d'enfant confiante et candide.

Ah ! qu'elle était jolie la pauvre petite Marthe ! qu'elle était jolie avec ses yeux veloutés, ses lourdes tresses, et son visage un peu pâli ! Elle était mille fois plus charmante que la Marthe des Platanes, car le malheur avait mis sur son visage un charme indéfinissable.

Yves se tenait immobile au fond de la vaste pièce, ému, tremblant. Un flot de pensées tendres montait de son cœur à ses lèvres ; et, cependant, il restait muet.

Et pourtant, quo de fois il avait répété :

« Marthe, Marthe, je vous aime ! »

Et maintenant Marthe était là, et plus une parole !...

Devant cette apparente froideur, la jeune fille sentit la confiance l'abandonner. Elle baissa la tête. Une larme silencieuse roula sur sa joue.

Et dans cette larme, dans ce cristal limpide,

Yves vit soudain se refléter toutes les douleurs de Marthe. Alors, s'élançant vers elle, lui prenant la main, il s'écria d'une voix sourde et tendre :

— Ah ! Marthe, chère Marthe, depuis hier seulement je vous sais malheureuse et me voici !...

Ce mot « me voici », plein de promesses, mit un sourire sur les lèvres de la jeune fille.

— Je savais bien, dit-elle, d'un accent si bas, qu'il ressemblait à un murmure ; je savais bien que vous ne m'aviez pas oubliée.

Les yeux du jeune homme étincelèrent.

— Moi, vous oublier, quand ma pensée vivait près de vous !... Ah ! si vous saviez ce que j'ai souffert, reprit Yves d'une voix tremblante. J'ai dû quitter la France, ne vous croyant plus libre... Hélas ! je ne connaissais pas votre ruine...

Ces paroles troublèrent profondément Marthe.

— Oui, dit-elle d'une voix lente, je le pensais bien, vous deviez ignorer nos malheurs.

— Oh ! Marthe, que j'ai lutté pour effacer votre souvenir !... Je vous aimais trop, et je maintenais l'Océan entre mon cœur et le vôtre... mais Dieu m'a pris en pitié.

Et, serrant tendrement la main de M<sup>lle</sup> Deline, mettant dans son regard tout ce que la prière peut avoir de plus fort, de plus ardent, Yves continua :

— Marthe... Marthe... voulez-vous appuyer votre bras sur le mien ? Vous verrez comme il sera fort pour soutenir la femme aimée.

Puis, anxieux, il ajouta très-bas :

— Voulez-vous que nos deux âmes ne soient plus qu'une seule âme ?

Marthe baissait les yeux sans répondre ; ses longs cils palpitèrent sur ses joues empourprées, et sa main serrait doucement celle de son ami.

(A suivre.) — Du CAMPFRANC.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an... 10 fr. — Départements... 12 fr. Union postale... 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 juillet :

TEXTE. — Les Deux Amateurs, par M. J. Girardin. — Frédéric Sauvage, par M. Ernest Desailles. — Les Mémoires d'une jeune fille, par Th. Bantzon. — L'Édifice du douzième siècle à Saint-Antoine (Tarn-et-Garonne), par M. Maxime Petit. — La Tasmanie, nouvelle, par M. J. Girardin. — La Tasmanie, par M. Paul Pelet. — Se souvenir, par M. Eugène Noël.

GRAVURES. — Les Deux Amateurs, composition et dessin de Giacomelli. — Frédéric Sauvage. — Le « Petit Monument » à Saint-Antoine (grav.). — Colons tasmaniens. — Une Cascade en Tasmanie. — Caravane de Tariatés au quatorzième siècle.



ant, a été fixé, comme l'année dernière, à 200.  
En cas de retard de paiement, les intérêts courront de plein droit sur le pied de 5 0/0 par an, à partir du jour de l'exigibilité des sommes dues. »

M. le général Peaucellier, inspecteur général du génie, et M. le général L'Hôte, inspecteur permanent de la cavalerie, sont arrivés à Angers.

VIHIER. — Lundi 4 juillet a eu lieu, en l'église de Vihiers, le service de huitaine de M. Joseph-Othon Besnard, ancien maire de Vihiers, président du Conseil d'arrondissement, président de la Société de secours mutuels de Vihiers, — décédé à Vihiers le 8 juillet 1884.

#### LA SŒUR SAINT-AMBROISE.

Nous avons annoncé la nomination, dans la Légion d'Honneur, d'une sœur hospitalière de Tours.

Le Figaro a consacré à la sœur Saint-Ambroise l'article suivant, qu'on lira avec intérêt :

« La vénérable religieuse à laquelle le gouvernement vient d'accorder la croix de la Légion d'Honneur, est née en 1806, à Villeneuve-la-Petite, canton de Bray-sur-Seine, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne). Elle appartient à l'ordre de la Présentation de la Sainte-Vierge de Tours.

Issue d'une famille de riches fermiers de la Brie, M<sup>lle</sup> Nonat, en religion sœur Saint-Ambroise, eut de bonne heure la vocation religieuse. Elle se fit sœur de charité, et, depuis plus de cinquante ans, elle se dévoue sans bruit, sans ostentation, sans le moindre souci de la récompense que tant d'autres recherchent avec éclat, à soulager ceux qui souffrent. Devoir obscur, mais saint et sacré. Ah ! elle n'a pas intrigué, la bonne sœur, pour avoir ce ruban rouge que tant d'autres convoitent ! Cette croix, du reste, n'est pas celle qu'elle préfère, et soyez sûrs qu'elle ne l'a nullement sollicitée.

Depuis plus de vingt-sept ans, elle est spécialement attachée au service des femmes incurables, qui sont nombreuses à l'hospice général de Tours. Elle est adorée des malades, qui l'aiment comme une mère. La pauvre vieille religieuse vient d'être atteinte d'une paralysie qui lui a contourné tous les traits de la figure ; elle a la bouche complètement déplacée. Elle souffre ; mais au lieu de se plaindre, elle se traîne encore au chevet de ses « chères malades » qu'elle ne veut pas quitter.

Douée d'une grande énergie, un voyou la rencontre un jour sur le pont de Tours, s'approche d'elle et lui dit : « Sacré bégoine, va ! on te coupera bientôt le cou à toi et à tes pareilles ! » — La bonne sœur s'approche du misérable et lui riposte : « Si tu n'as pas d'argent pour acheter le couteau, viens donc m'en demander, je t'en prêterai. »

Le voyou eut peur et il s'enfuit.  
Lundi matin, on annonça à la sœur Saint-Ambroise que le gouvernement venait de lui donner la croix ; elle était dans sa salle de malades, se traînant péniblement sur ses jambes. Elle répondit sans se déranger : « Qu'est-ce qu'ils veulent que je fasse de ça ! » Et elle continua son service.

« Brave femme ! Les voilà celles qu'on honore d'une main et qu'on persécute de l'autre. Mais la mission de ces saintes femmes est au-dessus de toutes les injures ! »

#### Le moyen de conserver les artichauts.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur indiquer le moyen de conserver les artichauts pendant toute l'année.

Au moment où les artichauts sont à bas prix, par suite de leur abondance, on choisit les plus tendres, on enlève les feuilles vertes jusqu'à ce qu'on soit parvenu à celles qui sont presque blanches et tendres ; alors on les partage en quatre parties et on les immerge pendant quelques minutes, dans un chaudron d'eau bouillante, contenant 4 0/0 de sel marin. On les sort de là, et on les met égoutter et sécher, par un soleil ardent, dans des corbeilles propres.

Quand ils sont bien secs, on les conserve dans des boîtes. Lorsqu'on veut en mettre dans un ragout, on les fait tremper une demi-heure dans de l'eau tiède. Ces arti-

chauts se conservent ainsi plus d'un an, si on a le soin de les tenir à l'abri de l'humidité.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum ; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

### Variétés.

#### LES SŒURS ET LE CHOLÉRA.

Un praticien, dont le savoir n'est contesté par personne ;

Un républicain, dont nul ne suspecte la bonne foi ;

M. le docteur Després, médecin en chef de l'hôpital de la Charité, a dit publiquement :

« Je préfère dans nos hôpitaux la plus mauvaise des religieuses à la meilleure des infirmières laïques. »

Cette déclaration renouvelée à diverses reprises sous des formes différentes a fait bondir de colère tous les radicaux officiels, y compris le citoyen Quentin, directeur de l'Assistance publique, l'homme des concessions pusillanimes.

C'est cependant cette affirmation loyale qui a envoyé l'honorable M. Després au Conseil municipal de Paris, où déjà il a fait entendre sa protestation courageuse contre la laïcisation à outrance dont M. Poubelle se fait le docile instrument.

Et comme trois Sœurs de charité, sœur Adolphine, sœur Macédonie et la supérieure viennent de mourir à Toulon en soignant les cholériques, ces paroles reviennent à la mémoire de chacun.

Le choléra, les épidémies, mais ce sont de vieilles connaissances pour les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour ces Filles de la charité, dont l'univers entier a salué le dévouement, et qu'il appartenait à la troisième République de persécuter, comme l'avaient fait la première et la seconde. Les républicains ont tellement le sentiment du mal que le spectacle ou le souvenir du bien que font les autres les exaspèrent.

Qui, le choléra est une vieille connaissance pour les Sœurs de charité.

Quand la sinistre et implacable épidémie s'abatit pour la première fois à Paris, qui vit-on, non-seulement dans les hôpitaux où les malades arrivaient par voitures et d'où les morts sortaient par charretées, non-seulement dans les hôpitaux, disons-nous, mais dans les ambulances, qui vit-on ?

Les Sœurs de charité.  
Quand une tombait, une autre prenait sa place, simplement, comme le soldat serre les rangs quand la mitraille les éclaircit.

Qui vit-on à Varna, à Constantinople, au Pirée, à Athènes en 1854, alors que le choléra accomplissait son effroyable moisson d'hommes ?

Les Sœurs de charité.  
Un des collaborateurs de l'Espérance du Peuple, M. de Lyden, a raconté dans son livre (1) l'admirable conduite des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul devant Sébastopol et dans tous les lieux où la maladie sévissait.

Ce fut dans tout l'Orient un concert de bénédictions et de louanges. Notre confrère cite un grand nombre d'adresses, de lettres que reçurent les saintes femmes.

Voici un extrait de la lettre du général Mayran, commandant en chef le corps d'occupation du Pirée, à la Sœur qui avait organisé l'ambulance et qui retournait à Smyrne :

Le choléra sévissait parmi nous avec une intensité pour ainsi dire sans exemple. Nous vous avons fait appel, et, trois jours après, vous étiez ici avec dix de vos bonnes sœurs, nous prodiguant tous les soins, tout le dévouement qu'on est habitué à rencontrer dans les moindres membres de votre sainte communauté.

Votre présence nous est venue grandement en aide pour rendre le courage à tout le monde.

Grâce vous soient rendues, ma très-chère sœur je vous en exprime toute ma reconnaissance ; veuillez, je vous en prie, l'agréer en mon nom et au

(1) Les Sœurs de charité, 1 volume couronné par la Société nationale d'encouragement au bien et honoré d'une mention par l'Académie française.

nom de tout le corps d'occupation que je commande. Le bon souvenir que vous nous laissez, ma très-chère sœur, ne s'effacera jamais.

Je vous présente l'hommage de mon très-sincère et respectueux dévouement.

Le général de brigade,  
commandant en chef le corps d'occupation,  
MAYRAN.

#### Qu'en pense Camperon ?

Le ministre des cultes de Grèce, quand le diéu fut apaisé, écrivit une longue lettre à la Sœur directrice. Voici la fin de cette lettre :

Je crois néanmoins manquer à un des plus impérieux devoirs du ministère dont je suis chargé, si, lorsqu'au milieu d'une cruelle épidémie où vous êtes apparues comme des anges de consolation et d'espérance, je ne vous faisais parvenir l'expression officielle de la gratitude du gouvernement, ainsi que les sentiments dont votre dévouement exemplaire a rempli l'âme de tous les cœurs en général, et notamment des habitants de cette capitale...

A leur tour, les autorités de l'Attique et de la Béotie remercièrent les Sœurs, au nom même de la commune d'Athènes, et voici comment s'exprima le préfet de ces deux provinces :

.... Désignant les dangers et les dégoûts avec un courage à toute épreuve, vous avez prêté aux malades secours et consolations, en méritant, à juste titre, le nom que vous portez...

La nation grecque, qui compte plus d'un mémorable bienfait de la part de votre grande nation, n'oubliera jamais, soyez-en bien convaincus, votre charitable association, qui, réalisant sur la terre les vertus angéliques, attire l'admiration et les sympathies du monde entier.

Qu'en pensent MM. Flourens, Fallières, Ferry et Paul Bert ?

A ces hymnes d'actions de grâces ils répondent par des injures et des calomnies, et les soutiens — nous allions dire les souteneurs — de la République, dans les conseils municipaux, n'ont pas assez d'outrages à cracher à la face des Sœurs.

Entre temps, ils exproprient leurs tombes pour cause... d'athéisme officiel !

Mais outrages, injures, calomnies, rien ne les arrête, ces saintes femmes ! Elles sont toujours là.

Sur un signe, elles prennent leurs dispositions.

Que disons-nous ? Mais elles n'ont pas de dispositions à prendre : ne sont-elles pas toujours prêtes ?

Qu'on en demande une, dix se présentent.

La supérieure désigne celle qui doit aller remplacer la morte, et celle-là part.

Son bagage, elle le porte à sa ceinture et sur sa poitrine :

Une croix,  
Un chapelet.

Le 23 août 1854, le *Moniteur* publiait la note suivante dans la partie non officielle :

« Le maréchal ministre de la guerre a fait appel au dévouement des Sœurs de Saint-Vincent de Paul pour aller soigner nos soldats dans les hôpitaux de l'armée d'Orient.

« Cet appel a été entendu. Vingt-cinq de ces saintes filles vont s'embarquer à Marseille par le prochain courrier ; vingt-cinq autres suivront de près, et la digne supérieure a fait espérer qu'elle pourrait porter le nombre jusqu'à cent. »

En ce temps-là, l'administration supérieure, ni les municipalités ne songeaient à expulser les Sœurs de charité des hôpitaux, sous prétexte qu'elles jettent le trouble dans les esprits des malades, qu'elles les démoralisent, et « qu'elles ne sont bonnes qu'à marmotter des *Oremus*. » Au lieu des cent Sœurs promises, il en partit successivement trois cents, sainte phalange qui alla avec joie vendanger la vigne du Seigneur, acceptant avec reconnaissance ce périlleux ministère, et qui fut littéralement décimée.

Toutes les servantes des pauvres s'offraient ; une sainte jalousie remplissait le cœur de celles dont les services n'étaient pas agréés et que Dieu avait marquées pour une tâche moins rude.

Un jour, à Varna, l'hôpital français vit mourir une Sœur. La garnison entière assista à ses funérailles, et voici en quels termes le chirurgien en chef termina son allocution sur la tombe de cette martyre :

« Il faut surtout les avoir vues au chevet de ceux de nos soldats qui sont fatalement voués à une mort prochaine, pour comprendre combien a été sage et bienfaisante la mesure qui leur a ouvert les portes de nos hôpitaux militaires, où nos vœux les appelaient depuis si longtemps.

» En effet, quand le médecin, convaincu de l'insuffisance de son art, s'éloigne tristement du lit sur lequel un malheureux est condamné à mourir en détail, la Sœur de charité accourt, elle se saisit, passez-moi cette expression, de cet agonisant, elle l'entoure de ses soins les plus affectueux, elle le console, elle l'encourage, elle endort ses douleurs comme une mère ; elle veille sur lui jusqu'au moment suprême, et elle parvient toujours à lui faire franchir sans terreur, pour ce qui l'attend au-delà de la tombe, comme sans regret pour ce qu'il laisse derrière lui, le redoutable passage de ce monde à cet autre monde mystérieux auquel le juste lui-même ne pense jamais sans se sentir ému jusqu'au fond des entrailles... »

Nous n'ajouterons rien à ces paroles dites par un homme dont l'âme était bronzée au spectacle terrible des champs de bataille, mais nous nous découvrirons en prononçant les noms des trois Sœurs qui viennent de mourir à Toulon comme sœur Marie est morte à Varna, précédée, puis suivie par bien d'autres sur cette route où les étapes s'appellent dévouement, abnégation, sacrifice.  
(Espérance du Peuple.)

#### GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

### MUGUET et MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano,

PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

Surgères (Charente-Inférieure), 1<sup>er</sup> octobre 1877.

Depuis que je fais usage du FER BRAVAIS, je ne souffre plus des crampes d'estomac intolérables que j'avais avant d'employer votre précieux ferrugineux ; j'ai déjà même constaté un mieux sensible dans l'état général de ma santé.

Auguste BRAVIER.

Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

#### PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès.

32 RÉCOMPENSES, dont 5 DIPLÔMES D'HONNEUR ET 10 MÉDAILLES D'OR.

ALCOOL DE MENTHE

### DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE

Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dysenterie et la cholérite.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épicerie fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

#### SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

### REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes ; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruit dans la tête et dans les oreilles, oppression, lancements, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, M. le docteur professeur Dédé, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ; 1/2 kilo., 4 fr. ; 1 kilo., 7 fr. ; 2 kilo., 12 fr. ; 6 kilo., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez J. RUSSON, épicier. Du BARRY et C<sup>ie</sup>, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.



COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE  
**L'EST ALGERIEN**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25,000,000 DE FRANCS  
**ÉMISSION**  
(AUTORISATION MINISTÉRIELLE DU 8 JUILLET 1884)  
de 153,860 OBLIGATIONS DE 500 fr. 3 %  
Intérêt annuel : 15 fr., payables par semestre  
les 15 Janvier et 15 Juillet. Remboursement au pair en 95 ans  
par tirages annuels, à partir de 1884

**GARANTIE DE L'ÉTAT**  
(Lois des 2 Août 1880, 24 Août 1883 et 21 Mai 1884)

**PRIX D'ÉMISSION : 325 FRANCS**  
(JOISSANCE DU 15 JUILLET 1884) PAYABLES :  
25 fr. en souscrivant. 50 fr. le 15 Janvier 1886.  
50 fr. à la répartition contre remise d'un titre provisoire. 50 fr. le 15 Janvier 1887, pour nominal ou au porteur. 50 fr. le 15 Janvier 1888, contre remise d'un titre définitif. JOISSANCE 50 fr. le 15 Juillet 1885.

Chaque Action a droit à une Obligation irrédimptible.  
Pendant la période des versements, il sera bonifié un intérêt de 4 % l'an sur les sommes payées. La libération anticipée est admise, mais seulement aux dates ci-dessus et pour solde.

**On souscrit : LE MARDI 22 JUILLET**  
(Et dès à présent par Correspondance)  
à PARIS : Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, r. de la Victoire et bureaux de quartier; Dans les DÉPARTEMENTS, chez ses Correspondants; En ALGÉRIE : Banque de l'Algérie; M. H. Teissier, Philippeville.

A tous les guichets d'émission, on trouve des prospectus détaillés. Les Obligations de la C<sup>ie</sup> sont cotées à la Bourse de Paris. La Banque de France fait des avances sur ces titres.

**BIBLIOGRAPHIE**

On nous annonce l'apparition sous ce titre, la *Revue de France*, d'une nouvelle publication littéraire fondée par deux vaillants et très-appréciés publicistes, MM. Gabriel et Etienne BERTRAND. Cette Revue, éditée avec un grand soin typographique sur du papier de luxe, format in-quarto, sera bi-mensuelle et comprendra 32 pages de texte, soit environ 3,500 lignes. Nos confrères, voulant créer une œuvre durable, se sont adressés aux écrivains célèbres, aux érudits éminents, aux poètes glorieux qui composent l'élite de la France intellectuelle. Aucune adhésion ne leur a fait défaut.

C'est ainsi que parmi les premiers collaborateurs effectifs de la publication que nous recommandons à nos lecteurs, on peut citer : MM. Jean Aicard. — Alexandre Bertrand, de l'Institut. — Élie de Biran. — Bladé, membre correspondant de l'Institut. — Victor Cherbuliz, de l'Académie française. — Jules Clarétie. — Colsenet, professeur à la faculté de lettres de Besançon. — Danglard. — Alphonse Daudet. — Daynaud, député. — M<sup>me</sup> Camille Delaville. — Alfred des Es-arts. — Emmanuel des

Es-arts. — Joseph Fabre, député. — Fontaine, professeur à la faculté des lettres de Lyon. — Docteur Froment. — Arsène Houssaye. — Hippeau. — Jules de Goncourt. — Charles Jorel. — Tamizey de Larroque, membre correspondant de l'Institut. — Leconte de Lisle. — André Lemoyne. — Lichtenberg. — J.-D. Lewis. — Henri Mager. — Maratuech. — Gabriel Marc. — Catulle Mendès. — Général Francis Pitié. — L'abbé Rance, professeur à la faculté de théologie d'Aix. — Georges Renard. — Reynier, professeur à la faculté des lettres de Lyon. — Maurice Rollinat. — Anaïs Ségalas. — Sully Prudhomme, de l'Académie française. — Joséphine Soulayr. — De Tréverot, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. — Louis Ulbach. — Émile Zola.

Pour assurer d'ailleurs à cette si brillante rédaction un nombre suffisant de lecteurs, MM. BERTRAND ont traité avec la maison Hachette pour que la *Revue de France* soit vendue dans toutes les bibliothèques des gares françaises au nombre de 886. De plus, ils établiront de nombreux dépôts dans les grandes librairies de la Province et de l'Étranger. Par suite de ces dispositions, leur tirage s'élèvera dès le premier numéro à cinq ou six mille.

Aussi puissamment organisée, la publication de nos confrères ne peut qu'obtenir un retentissant succès. Le sommaire du premier numéro que nous publions incessamment sera d'ailleurs, nous assure-t-on, une attraction de plus. Nous pouvons affirmer cependant dès aujourd'hui qu'il comprend une remarquable étude de M. Alphonse Daudet sur Corueille, une série de lettres inédites de M. Jules Claretie et une nouvelle de M. Jules Claretie.

La *Revue de France*, qui n'est inféodée à aucune école et où tous les partis littéraires sont également représentés, paraîtra du 15 au 20 juillet. Ceux de nos lecteurs qui désirent recevoir cette publication dès son premier numéro, doivent dès aujourd'hui adresser leur demande à MM. BERTRAND, directeurs de la *Revue de France*, à Marmande (Lot-et-Garonne) (1).

(1) Prix de l'abonnement : Un an, 20 fr. — Six mois, 12 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 1 fr.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>r</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Samedi 26 juillet, à 1 heure,

En l'étude de M<sup>r</sup> BRAC,

De 74 ares de Terrain

EN JARDINAGE

Aux Coffinières, commune de Saint-Lambert,

Appartenant aux héritiers BESNARD-FOUQUET.

Mise à prix : 300 fr. les 5 ares 50.

**CAISSE** de constitution de rentes par les opérations commerciales.

10 0/0 par an.  
10 0/0 par mois.  
Toute sécurité.  
Capitaux garantis.

S'adresser à l'Agence de Saumur L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, à Saumur. (316)

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie.

M. René ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

**Service de Saumur à Fontevault.**

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M<sup>me</sup> veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE  
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

**LÉONARD PAUPIER**  
84, Rue Saint-Maur, à PARIS  
80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Bascule Romaine au 100<sup>e</sup>, renforcée. Pont à Bascule pour Voitures et Wagons. Balance-bascule au 10<sup>e</sup>. Balance à colonne pour les usages agricoles et industriels. Chouette à Bascule tout en fer.

**LETTRES**

SUR

**LE BEAU EN LITTÉRATURE**

Quatrième édition.

Par M. l'Abbé MÉRIT, curé de Saint-Pierre.

En vente chez MM. DEZE et JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean, Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

**MAGASIN**

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean

**MAISON**

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire, à M. COGNARD, et à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue de la Marine.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

**Thés CHOCOLAT Vanille**

Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Coture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Coture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Coture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 %	76 85	76 85	Est	755	760	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	517
3 % amortissable	78 50	78 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1193 75	1195	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	522	Est	364	366
3 % (nouveau)			Midi	1150	1155	— 1865, 4 %	514	522	Midi	370	370
4 1/2 %	107 20	107 20	Nord	1655	1755	— 1869, 3 %	407	405 25	Nord	378 50	379
4 1/2 % (nouveau)	107 40	107 55	Orléans	1295	1290	— 1871, 4 %	391	390	Orléans	368	369
Obligations du Trésor	502	503	Ouest	820	820	— 1875, 4 %	511 25	513	Ouest	369 75	369 75
Banque de France	5030	5050	Compagnie parisienne du Gaz	1560	1500	— 1876, 4 %	512	512 50	Paris-Lyon-Méditerranée	372	370
Société Générale	465	465	Canal de Suez	1815	1807 50		520	525	Paris-Bourbonnais	368 10	368 10
Comptoir d'escompte	970	963 75	C. gén. Transatlantique	472 50	475	Bons de liquid. Ville de Paris	320	320	Canal de Suez	567 50	570
Crédit Lyonnais	542 50	540				Obligations communales 1879	448 50	449 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1275	1280				Obligat. foncières 1879 3 %	445	445			
Crédit mobilier	327 50	328 75				Obligat. foncières 1883 3 %	348 50	349 50			

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**Ligne d'Orléans**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)
9	16	matin, omnibus-mixte.
1	25	soir, —
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	36	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	20 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	27	express.
12	48	soir, omnibus-mixte.
4	44	—
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)
10	24	expressa-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

**Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)**

**SAUMUR - MONTREUIL-BELLY**

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9 08	1 15	3 45
Chacé-Varrains . . . . .	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37

**MONTREUIL-BELLY — SAUMUR**

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	6 30	11 16
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	6 46	11 30
Chacé-Varrains . . . . .	7 12	10 26	2 16	5 28	6 54	11 39
Saumur . . . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	7 06	11 39

**SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS**

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay . . . . .	7 02	8 04	2 11	5 8	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

**THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR**

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay . . . . .	6 07	9 18	1 24	4 37	8 06
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

**MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.**

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 0	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

**POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.**

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 28
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 53	9 18
Loudun	8 42	3 30	10 28
Montreuil	9 24	4 24	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.